



VOS DÉMARCHES

Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant.

Retrouvez ici les informations pratiques.

Recensement

Où vous adresser ?

- En Mairie

Les pièces à fournir

- Une pièce d'identité.
- Un livret de famille.

CONTACT



Mairie

5 route de la Ferté Gaucher
77320 CHOISY-EN-BRIE

@ Courriel

☎ 01 64 75 81 90

DÉMARCHE EN LIGNE



SE FAIRE RENCENSER
([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F870](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/f870))



VOS DÉMARCHES

Service Public

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

LIENS UTILES



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MA JOURNÉE DÉFENCE CITOYENNE

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>)



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCOLE DES OFFICIERS DE GENDARMERIE NATIONALE

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECENSEMENT CITOYEN, JDC ET SERVICE NATIONAL

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>)